CLINIQUE MONT-LOUIS

Médecine - chirurgie





Mieux vous accueillir, mieux vous accompagner

Livret d'accueil

Retrouvez sur notre site www.oc-sante.fr toutes les informations sur votre hospitalisation



Sommaire

- 4 Un établissement Oc Santé
- **22** Votre séjour
- 11 Nos engagements
- **27** Vos frais d'hospitalisation

14 Votre accueil et admission

- 28 Vos droits
- 16 Votre prise en charge en ambulatoire
- Charte de la personne hospitalisée
- 19 Votre prise en charge en hospitalisation complète
- Charte de la personne en situation de handicap

Votre état de santé actuel nécessite un séjour dans notre établissement. Nous vous remercions de votre confiance et vous le souhaitons aussi agréable que possible.

Pour vous guider dès votre arrivée, nous avons porté toute notre attention àce livret d'accueil.

Vous y trouverez la totalité des renseignements dont vous devez prendre connaissance à votre entrée. Prenez le temps de le lire et conservez-le, il vous sera utile tout au long de votre séjour.



Nous vous invitons à consulter notre site internet www.oc-sante.fr (rubrique nos établissements) pour compléter votre information et préparer au mieux votre séjour.

La clinique Mont-Louis est un établissement du groupe





2 500 LITS ET PLACES
3 300 SALARIÉS
800 MÉDECINS

+ DE 70 SPÉCIALITÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES 270 000 PATIENTS PRIS EN CHARGE CHAQUE ANNÉE 420 RÉSIDENTS ACCUEILLIS EN EHPAD

4 700 NAISSANCES PAR AN **76 000** PASSAGES AUX URGENCES PAR AN





LA CLINIQUE MONT-LOUIS

Située dans le 11ème arrondissement de Paris, la clinique Mont-Louis est un établissement **médico-chirurgical** dont le projet médical s'organise autour de 25 spécialités dont notamment la chirurgie orthopédique et traumatologique, l'ophtalmologie, la gastro-entérologie, la chirurgie vasculaire, l'ORL, l'urologie, la cardiologie, la gériatrie, un centre du sommeil...

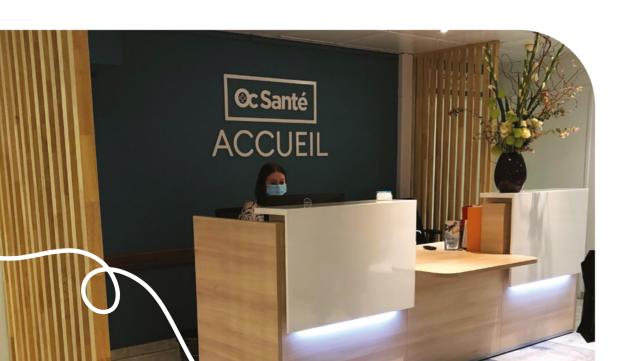
→ CHIFFRES CLÉS

- 150 MÉDECINS ET PRATICIENS LIBÉRAUX
- 125 LITS ET PLACES
- 21 500 SÉJOURS PAR AN
- 15 500 PASSAGES EN AMBULATOIRE PAR AN

LE PLATEAU TECHNIQUE

La clinique propose une **prise en charge pluridisciplinaire** et bénéficie d'un plateau technique regroupant notamment :

- 9 SALLES DE BLOC OPÉRATOIRE
- 3 SALLES D'ENDOSCOPIE DIGESTIVE
- 18 POSTES DE SURVEILLANCE POST-INTERVENTIONNELLE
- 1 SERVICE DE RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MÉDICALE (IRM, SCANNER, RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE)
- 1 LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES





La clinique Mont-Louis est un établissement médico-chirurgical organisé autour de nombreuses spécialités.

→ CONSULTATIONS - HOSPITALISATION COMPLÈTE ET AMBULATOIRE

Spécialités chirurgicales

- Anesthésie-réanimation
- Chirurgie esthétique et plastique
- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Chirurgie de la main
- Chirurgie du sport et arthroscopie
- Chirurgie vasculaire et interventionnelle
- Chirurgie générale, digestive et endocrinienne
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie de l'obésité
- Chirurgie ophtalmologique
- Chirurgie ORL
- Chirurgie proctologique
- Chirurgie stomatologique
- Chirurgie urologique

Médecine

- Cardiologie
- Gériatrie aiguë, Unité péri-opératoire de gériatrie
- Gastroentérologie : endoscopie haute et basse
- Écho-endoscopie diagnostique
- Sleeve endoscopique
- Médecine du sport
- Gynécologie
- Rhumatologie
- Pneumologie

→ CENTRE DOULEUR PELVIENNE ET CHRONIQUE

- → CENTRE DU SOMMEIL : POLYSOMNOGRAPHIE POLYGRAPHIE
- → CENTRE DE SOINS NON-PROGRAMMÉS CSNP

→ TECHNOLOGIES MÉDICALES

- Radiologie conventionnelle
- IRM. scanner
- Laboratoire d'analyses médicales
- Kinésithérapie

BÂTIMENT A

7^{ème} ÉTAGE

 Unité d'endoscopie ambulatoire

ROSE ■

6ème ÉTAGE

 Chirurgie / Hospitalisation complète et ambulatoire

BLEU ■ ROSE ■

5^{ème} ÉTAGE

 Unité de chirurgie ambulatoire

ROSE ■

Bureau de sortie

JAUNE ■

4ème ÉTAGE

Médecine

Hospitalisation complète

BLEU ■

3^{ème} ÉTAGE

Médecine

Hospitalisation complète

BLEU ■

2ème ÉTAGE

Chirurgie

Hospitalisation complète

BLEU ■

1er ÉTAGE

- Chirurgie
- UPOG
- Hospitalisation complète
- Unité de surveillance continue

USC - Accès réglementé

BLEU

REZ-DE-CHAUSSÉE

Accueil

ROSE ■

Admission

JAUNE **■**

■ Pôle Urologie

Centre de Soins

non-programmés - CSNP

BLEU ■

BÂTIMENT B

3^{ème} ÉTAGE

 Consultations de pré-anesthésie CPA

Consultations Cardiologie

JAUNE

2^{ème} ÉTAGE

 Consultations médicales et chirurgicales

■ Pôle Hernie JAUNE ■

1er ÉTAGE

 Consultations médicales et chirurgicales

Clinique de la main

JAUNE **■**

Pôle Social

REZ-DE-CHAUSSÉE

 Consultations médicales et chirurgicales

JAUNE

5

VOS PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS LORS DE VOTRE SÉJOUR

Vous pouvez les joindre en contactant le standard.

Valérie LASCAUD, Directrice

Mélanie POUDEVIGNE, Attachée de direction

Justine FERREIRA, Assistante de direction

Virginie FALK, Responsable Ressources Humaines

Delphine DELESTREE, Responsable admissions / secrétariats médicaux / accueil

Mélodie VIDALO, Directrice des soins infirmiers, Coordinatrice des risques associés aux soins

Flory OHNONA, Coordination projet et développement

Leïla KHEMLICHE, IDE Coordonnatrice Endoscopie Sandrine DUTERIEZ, Cheffe de bloc opératoire

Nathalie ELSZTEJN, Adjointe de bloc opératoire

Ludovic DOYEN, Responsable Stérilisation

Béatrice POTELLE, Pharmacienne Gérante Willy MONGIS, Responsable technique

Lucille VALLIERE. Responsable Qualité

Pour vous permettre d'identifier facilement les différentes catégories de personnel que vous allez rencontrer au cours de votre séjour, le nom et la qualification de chaque professionnel sont indiqués sur leurs badges.

CONTACTS UTILES



8-10 rue de la Folie-Regnault - 75011 Paris



01 43 56 56 56



01 43 79 01 86



contact.direction@clinique-mont-louis.fr

Un empêchement - une demande d report :

Contacter le **01 43 56 54 74** ou par email : **contact.direction@clinique-mont-louis.fr**

→ EN CAS D'URGENCE

Vous pouvez contacter le médecinanesthésiste de garde :

DE 08H00 À 20H00

01 43 56 56 56

DE 20H00 À 08H00

01 43 56 54 11

STANDARD DE LA CLINIQUE

01 43 56 56 56

PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE

WWW.DOCTOLIB.FR

01 84 88 73 60

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

01 43 79 14 13

CABINET D'IMAGERIE MÉDICALE

Radiologie

01 43 56 54 18

Scanner et IRM

01 40 09 65 65

CENTRE DE SOINS NON-PROGRAMMÉS - CSNP

01 43 56 54 15

8 - UN ÉTABLISSEMENT OC SANTÉ 9 - UN ÉTABLISSEMENT OC SANTÉ 9 - UN ÉTABLISSEMENT OC SANTÉ



→ MÉTRO



Ligne 9 : Arrêt Voltaire - Charonne

Ligne 2 : Arrêt Philippe Auguste

→ BUS



Lignes 61 - 69 - 46 : arrêt Voltaire/Léon Blum

Ligne 56 : arrêt Gymnase JapyLigne 76 : arrêt Charonne



Nos engagements

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

→ CERTIFICATION



Comme tous les établissements du groupe Oc Santé, la clinique Mont-Louis s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité des soins proposés.

En 2023, la Haute Autorité de Santé a attribué à la clinique Mont-Louis le niveau le plus élevé de certification avec une note de 98,45 %. Cette reconnaissance atteste de la haute qualité des soins.

→ QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

L'établissement définit une politique basée sur l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins qui s'appuie sur des principes de concertation entre les acteurs et des valeurs de respect des personnes.

Cette politique a été élaborée conjointement par la direction et la CME (conférence médicale d'établissement).

Le signalement des dysfonctionnements et événements indésirables est organisé sur l'établissement et des mesures correctives sont mises en œuvre. L'ensemble des actions d'amélioration identifiées au travers de ces évaluations constitue le programme d'actions qualité sécurité des soins (PAQSS). Un suivi de la mise en place de ces actions est organisé et l'évaluation de leur efficacité est réalisée.

→ INDICATEURS DE QUALITÉ

La **Haute Autorité de Santé** met à disposition des indicateurs de qualité et de sécurité des soins pour les établissements de santé. Ces indicateurs, développés et validés avec les professionnels de santé, les patients et les usagers sont utilisés comme outils d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients. Leur diffusion est publique sur le service Qualiscope du site **www.has-sante.fr**.

→ DÉMARCHE D'ÉVALUATION PATIENT TRACEUR

Les équipes qui vous soignent évaluent régulièrement leurs pratiques et l'organisation mises en place pour améliorer la prise en charge des patients. La méthode du « patient traceur » est une des évaluations mise en œuvre au sein de la clinique. Elle consiste à choisir des patients qui sont en cours d'hospitalisation et à évaluer leur prise en charge depuis leur entrée dans l'établissement en prenant en compte leur expérience propre. Nous pourrons vous solliciter afin d'être l'un de ces patients.

Dans ce même objectif, nous vous rappelons l'intérêt de participer aux enquêtes de satisfaction qui vous seront proposées à votre sortie. Le signalement des dysfonctionnements et événements indésirables est organisé sur l'établissement et des mesures correctives sont mises en œuvre. L'ensemble des actions d'amélioration identifiées au travers de ces évaluations, constitue le Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins. Un suivi de la mise en place de ces actions est organisé, et l'évaluation de leur efficacité est réalisée.

→ EXPÉRIENCE PATIENT

Vous pourrez également être sollicité pour partager votre expérience, perception et vécu tout au long de votre séjour.

D - UN ÉTABLISSEMENT OC SANTÉ 11 - NOS ENGAGEMENTS

→ VOTRE IDENTITÉ POUR MIEUX VOUS SOIGNER



Depuis le 1^{er} janvier 2021, vous disposez d'une identité sanitaire officielle appelée Identifiant National de Santé (INS) qui vous est unique et est utilisé par tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge. Afin de sécuriser votre identification à toutes les étapes de votre prise en charge, les équipes seront amenées à vous demander de décliner votre identité fréquemment. De plus un bracelet d'identification vous sera remis lors de votre installation dans les services de soins.

→ LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Les infections nosocomiales sont des infections acquises dans les établissements de santé et peuvent concerner tant les patients que le personnel. Beaucoup d'entre elles sont liées aux propres bactéries du patient, à son état général et aux actes de soins qu'il reçoit. D'autres sont d'origine externe. Une partie des infections peut être évitée grâce à l'application de mesures d'hygiène préventives.

Les professionnels de la clinique mettent tout en œuvre pour limiter au maximum la survenue de ces infections.

Le **Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)** se réunit périodiquement pour élaborer un programme annuel de prévention et en suivre la réalisation en collaboration avec l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH).

La clinique fait partie du réseau CPIAS et participe aux différentes enquêtes nationales.



Pour nous aider dans la prévention de ces infections qui sont essentiellement d'origine manuportée (transmission par les mains) nous vous invitons ainsi que les personnes qui viendront vous rendre visite à pratiquer une hygiène des mains en utilisant le flacon de solution hydroalcoolique mis à disposition dans l'établissement.



PRISE EN CHARGE DE VOTRE DOULEUR

Nous nous engageons à prévenir, évaluer, prendre en compte et traiter la douleur.

La clinique dispose d'un CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur) qui est une structure de réflexion et de propositions pour améliorer la prise en charge de la douleur des patients hospitalisés avec, sur le terrain, un groupe de référents douleur qui participe à l'amélioration de la qualité de la prise en charge de votre douleur sur l'ensemble des services de soins. Des formations spécifiques à la douleur sont mises en œuvre régulièrement pour les professionnels de santé.



ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conscients des transitions écologiques, énergétiques et digitales qui façonnent notre époque, le groupe Oc Santé et la clinique ont depuis de nombreuses années intégré le développement durable au cœur de leur stratégie et de leur organisation dans le cadre de leur démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Cette stratégie, construite sur cinq piliers, s'aligne sur les enjeux actuels.

- Le premier pilier repose sur une gouvernance solide, veillant à l'application rigoureuse de la démarche RSE à tous les niveaux des organisations.
- Le deuxième pilier économique se concentre sur l'optimisation des coûts et les achats responsables.
- Le troisième pilier, environnemental et énergétique, regroupe les efforts poursuivis pour améliorer l'impact des activités sur l'environnement.
- Parallèlement, le quatrième pilier sociétal s'attache à la qualité des soins en mettant l'accent sur la réponse aux besoins de la population et l'innovation.
- Enfin, le cinquième pilier social se matérialise par un engagement fort pour la qualité de vie au travail et l'épanouissement professionnel.

Retrouvez le détail de notre stratégie RSE « Tous responsables, Tous engagés » sur notre site internet www.oc-sante.fr / rubrique nos valeurs.



BIENTRAITANCE

La clinique s'engage dans la promotion de la bientraitance et la déclaration de toute suspicion ou cas avéré de maltraitance. L'établissement assure la mise en place d'outils permettant d'identifier les modalités de prévention et de signalement des cas de maltraitance notamment par la sensibilisation des professionnels à travers diverses formations et la mise à disposition d'un roman photos sur la promotion de la bientraitance.



VIDÉOSURVEILLANCE

La clinique est équipée d'un système de vidéosurveillance destiné à prévenir les atteintes à la sécurité des patients, des accompagnants et du personnel. Les caméras de surveillance sont situées à l'entrée de la clinique et dans les couloirs des unités de soins. Le délai de conservation des enregistrements est de 30 jours.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à **dpo@oc-sante.fr**.

12 - NOS ENGAGEMENTS

Votre accueil et admission

→ ACCUEIL

TOUS LES JOURS

DE 7H à 20H

VOTRE PRÉ-ADMISSION

Elle est essentielle pour faciliter votre admission.

→ EFFECTUEZ VOTRE PRÉ-ADMISSION

Elle permet d'établir votre dossier administratif, de simplifier le circuit des formalités et notamment de réduire l'attente le jour de votre intervention.

Dès que vous connaissez la date de votre intervention, après votre consultation pré-anesthésique, nous vous recommandons de transmettre l'ensemble des informations ci-dessous à la secrétaire des pré-admissions :



Une pièce d'identité,



Votre carte Vitale à jour ou tout autre document attestant de vos droits (CMU, AME, attestation de prise en charge...), votre carte de mutuelle ou la prise en charge de l'hospitalisation.



Un règlement de 24 € vous sera demandé le jour de votre admission pour la participation assuré forfaitaire.

Vous pourrez réserver une chambre particulière qui vous sera facturée selon les tarifs Oc Séjours.

- Le formulaire de pré-admission
- Le formulaire de désignation de la personne de confiance
- Le formulaire des prestations hôtelières Oc Séjours

Ces formulaires sont téléchargeables sur le site www.clinique-mont-louis.fr.

FORMALITÉS D'ENTRÉE

Dès votre arrivée, veuillez vous présenter à l'hôtesse d'accueil. Afin de respecter le principe de confidentialité énoncé dans la Charte de la personne hospitalisée, l'hôtesse vous attribue un numéro par lequel vous êtes appelé. Une fois les formalités d'admission effectuées, nous vous demandons de ne plus quitter l'établissement afin de permettre à l'équipe soignante et médicale d'organiser les soins et de pratiquer les examens qui vous seront prescrits.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Vous accomplirez ensuite les formalités administratives au bureau des admissions muni des documents suivants :



votre pièce d'identité,



votre carte d'immatriculation (carte Vitale) à la Sécurité Sociale en cours de validité ou

une attestation d'ouverture de droits, que vous fassiez partie du Régime Général, Agricole ou de la Caisse des Travailleurs non-salariés.

Par ailleurs, si vous êtes :



Adhérent à une mutuelle : votre carte d'affiliation

et/ou la prise en charge pour l'hospitalisation.

- Pensionné de guerre (BÉNÉFICIAIRE DE L'ART.115): votre carnet de soins médicaux gratuits.
- Victime d'un accident de travail si vous êtes assuré du régime général : le volet d'accident de travail remis par votre employeur (cerfa 11383*02).
- Bénéficiaire de la PUMa : votre attestation PUMa à jour des droits.

Si vous n'êtes pas assuré(e) social(e), vous êtes redevable de la totalité des frais de votre admission. Un devis sera établi et le règlement s'effectuera le jour de l'admission.

Tous les documents médicaux nécessaires (carnet de santé, radios, examens de sang, groupe sanguin) seront remis au médecin.

→ MINEURS ET MAJEURS PROTÉGÉS

L'autorisation d'opérer un mineur ou un majeur protégé ne peut être prononcée sans l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur. La présence du père, de la mère ou du tuteur est indispensable lors de l'entrée ou de la sortie d'un enfant. L'autorisation d'opérer doit être obligatoirement remplie et présentée ainsi qu'une pièce d'identité et le livret de famille ou la décision du juge. La présence continue des deux parents est demandée pour l'hospitalisation d'un enfant de moins de 6 ans. Si l'hospitalisé(e) est majeur protégé, il (elle) devra être accompagné(e) du tuteur ou curateur justifiant de ses droits sur la personne.

14 - VOTRE ACCUEIL ET ADMISSION 15 - VOTRE ACCUEIL ET ADMISSIO

Votre prise en charge en ambulatoire

PRÉPAREZ VOTRE INTERVENTION

→ PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC L'ANESTHÉSISTE

Selon l'acte opératoire ou l'examen envisagé, une consultation pré-anesthésique peut être nécessaire au plus tard 48h avant l'acte. Le cas échéant, assurez-vous de bien avoir la date et l'heure du rendez-vous.

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

PAR TÉLÉPHONE

01 84 88 73 60

OU PAR INTERNET sur

Doctolib.fr

(Clinique Mont-Louis - Oc Santé)

LA VEILLE DE VOTRE INTERVENTION OU EXAMEN

Vous recevrez un SMS vous indiquant l'heure de votre venue.

En cas d'empêchement ou de demande de report, ayez l'obligeance de prévenir dès que possible le service régulation : 01 43 56 54 74 ou par email : contact.direction@clinique-mont-louis.fr.



LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION

→ CONSIGNES À RESPECTER

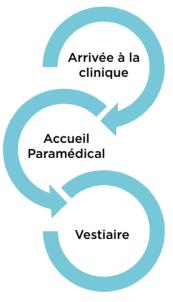
- Respectez les règles de jeûne prescrites.
- Respectez les règles d'hygiène : douche au savon neutre.
- Prévoyez des vêtements propres et amples ainsi que des chaussures pratiques à enfiler.
- Présentez-vous sans maquillage et sans vernis à ongles. Vos ongles doivent-être courts et propres.
- Pensez à venir SANS bijoux (y compris piercings).
- Évitez d'apporter le jour de l'intervention tout objet de valeur.
- Si l'hospitalisé(e) est mineur(e), la personne légalement responsable doit être présente à l'entrée. En effet c'est elle qui signera l'autorisation d'opérer. Il devra présenter une pièce d'identité et le livret de famille ou la décision du juge.
- Si l'hospitalisé(e) est un majeur protégé, il/elle devra être accompagné(e) du tuteur ou curateur de ses droits sur la personne.

Faute de quoi, votre intervention pourra être reportée.

N'hésitez pas à questionner votre praticien ou l'équipe soignante.

→ VOTRE ENTRÉE

Présentez-vous à l'heure donnée de convocation à l'accueil de l'établissement.



Accueil et orientation par l'hôtesse d'accueil

Prise en charge par un(e) infirmier(e) qui contrôle votre dossier médical et vous accompagnera au vestiaire.

L'aide soignant(e) vous remettra

- les clés de votre casier,
- le kit opératoire + peignoir.

Une pochette vous sera remise (pour y déposer lunettes, prothèses auditives) que vous conserverez tout au long de votre parcours.

Attention : zéro bijou, zéro vêtement et sous-vêtement, zéro téléphone.

VOTRE SORTIE

La sortie est autorisée par le chirurgien ou/et l'anesthésiste. À tout moment, l'équipe médicale peut juger que votre état de santé nécessite une hospitalisation.

Il vous sera remis les documents liés au séjour (courriers, ordonnances, radiographies, bilans sanguins, carte de groupe sanguin, arrêt de travail, bulletin de sortie...).

Organisez dès maintenant une solution de transport pour votre retour.

En cas d'anesthésie lors de votre hospitalisation, vous devez vous engager à respecter les obligations suivantes :

- Vous devez rentrer directement à votre domicile.
- Si vous vivez seul(e), prévoyez une personne à votre domicile la nuit suivant l'intervention,
- Prévoyez d'être accompagné(e) pour rejoindre votre domicile,
- Pour le patient mineur, le retour doit s'effectuer en présence d'un parent ou du tuteur (ou de 2 personnes si l'enfant a moins de 6 ans),
- Vous ne devez pas conduire un véhicule pendant les 24 heures qui suivent l'intervention.

Si vous ne pouvez pas suivre ces indications, il est impératif de le signaler au chirurgien et/ou à l'anesthésiste car cela peut être une contre-indication à votre séiour ambulatoire.



Aller au bloc opératoire en marchant! « Patient Debout »

Dans certaines spécialités, le patient est invité à se rendre au bloc opératoire en marchant plutôt qu'allongé sur un brancard. Habillé d'un sous-vêtement adapté, d'une tunique, de chaussons et d'un peignoir, il conserve ainsi la pleine capacité de ses moyens, en améliorant son autonomie et sa dignité (pas de tenue fendue), ce qui réduit fortement l'anxiété et le stress. Cette méthode, appelée « PATIENT DEBOUT », permet aussi de renforcer la communication avec le patient. Désormais côte à côte, patient et professionnel de santé peuvent échanger plus facilement, d'égal à égal. De nouvelles habitudes qui redéfinissent la logistique du bloc opératoire et des services de soins afin d'améliorer la qualité de prise en charge du patient.



 Vous êtes accueilli(e)



2. Vous vous installez dans un espace d'attente



3. Vous êtes accompagné(e) au bloc par un membre de l'équipe soignante



4. Vous êtes opéré(e)



5. Vous retournez vous reposer dans votre box ou votre chambre

Votre prise en charge en hospitalisation complète

PRÉPAREZ VOTRE INTERVENTION

→ PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC L'ANESTHÉSISTE

Une consultation d'anesthésie est obligatoire. Prenez rendez-vous avec l'anesthésiste au plus tôt 1 mois et au plus tard 48 heures avant votre intervention.

PAR TÉLÉPHONE

01 84 88 73 60

OU PAR INTERNET sur

Doctolib.fr

(Clinique Mont-Louis - Oc Santé)

→ LA VEILLE DE VOTRE ENTRÉE

Votre heure de rendez-vous vous sera communiquée par SMS la veille de votre séjour.

En cas d'empêchement, ayez l'obligeance de prévenir dès que possible le service de régulation au 01 43 56 54 74 ou par email : **contact.direction@clinique-mont-louis.fr**.

VOTRE ENTRÉE

Lors de votre entrée, pensez à apporter vos effets personnels :

- Linge de toilette (4 serviettes éponges et 4 gants de toilette),
- Pyjamas ou chemises de nuit,
- Ainsi que votre nécessaire de toilette (gel douche, shampoing, déodorant, dentifrice, brosse à dents...).

À votre arrivée, présentez-vous à l'heure donnée de convocation à l'accueil de l'établissement.

Il est inutile de vous présenter en avance. Vous serez accueilli(e) par la personne en charge de l'accueil qui vous indiquera le service dans lequel vous rendre où vous serez pris en charge par une équipe pluridisciplinaire.

N'oubliez pas d'apporter vos documents médicaux récents :

- radiographies,
- examens de laboratoire,
- carte de groupe sanguin,
- ordonnances récentes de traitement et médicaments constituant vos traitements en cours,
- dossier radiologique (IRM, scanner...), carte de vaccination, carnet de santé.

VOTRE INTERVENTION

→ CONSEILS PRATIQUES AVANT VOTRE OPÉRATION

Pour éviter tout délai ou report de votre intervention, nous vous prions de bien vouloir respecter les exigences suivantes :

- Respecter les règles de jeûne prescrites par votre praticien lors de la consultation.
- Si vous prenez des médicaments, vous ne pouvez absorber que ceux autorisés par l'anesthésiste, avec seulement une gorgée d'eau.
- Suivre scrupuleusement les prescriptions sur l'ordonnance remise éventuellement par votre médecin.
- Vous ne devez pas consommer d'alcool, ni fumer pendant les 12 heures précédant l'anesthésie.
- Respecter le protocole d'hygiène de préparation cutanée de l'opéré remis lors de votre consultation par votre praticien.
- N'apportez aucun bijou, ni objet de valeur. Nous déclinons toute responsabilité les concernant.
- Pensez à retirer vos lentilles de contact et prothèses dentaires et auditives avant votre intervention, sauf si elle se pratique sous anesthésie locale.
- Prévoyez une personne pour vous accompagner, valide et responsable.

Afin de préparer l'intervention, une dépilation de la zone opérée peut être réalisée. Il vous est demandé de prendre une douche pré-opératoire. Une tenue d'opéré vous est remise. Une prémédication peut vous être prescrite avant votre intervention. Elle permet de bien vous détendre et de vous préparer à l'anesthésie.

→ SSPI

À la sortie du bloc opératoire, vous effectuerez un passage obligatoire en Salle de Surveillance Post-Interventionnelle (SSPI), dont la durée est définie par votre anesthésiste. Les visites n'étant pas possibles dans ce service, l'infirmière du secteur d'hospitalisation pourra donner de vos nouvelles à votre famille.



VOTRE SORTIE

La date et l'heure de sortie sont fixées par votre chirurgien ou le médecin. Celle-ci aura lieu en général dans la matinée. Vous devez vous présenter à l'accueil puis au bureau des admissions / sorties au rez-de-chaussée pour effectuer les dernières formalités administratives.

- Il vous sera remis un bulletin d'hospitalisation et vous sera demandé de signer un document attestant de votre présence à la clinique.
- Si vous désirez quitter l'établissement malgré un avis médical contraire, il vous faudra signer une attestation qui engagera votre propre responsabilité.
- Il est formellement interdit de repartir seul après l'anesthésie.
- Prévoyez une personne qui restera auprès de vous la nuit suivant l'anesthésie, seulement si vous avez eu une anesthésie générale.
- Il est strictement interdit de conduire un véhicule pendant 24 heures.
- Différez toute décision importante, votre vigilance peut être diminuée sans que vous vous en rendiez compte.
- Ne consommez pas d'alcool pendant 24 heures.
- N'absorbez que les médicaments qui vous ont été prescrits par votre anesthésiste ou votre spécialiste.

→ TRANSPORT



Le jour de votre sortie, la secrétaire médicale vous contactera pour effectuer les démarches concernant votre transport.

Vous pouvez regagner votre domicile en taxi ou en ambulance. Le transport sera à régler par le patient qui se chargera de réclamer le remboursement à sa Caisse d'Assurance Maladie.



Votre séjour

Par l'attention très particulière qu'elle accorde à la qualité de l'hébergement et de la restauration, la clinique Mont-Louis met tous les moyens en œuvre pour rendre votre séjour aussi agréable et confortable que possible.

VOTRE SÉJOUR SUR MESURE : Oc Séjours

Pour garantir votre bien-être et votre confort durant votre hospitalisation, la clinique met à votre disposition plusieurs offres de prestations hôtelières.

Vous pouvez notamment opter pour une des prestations Oc Séjours dès votre pré-admission. Il se peut que le rythme des sorties et urgences ne permette pas, à votre arrivée, de satisfaire votre demande. L'établissement fera alors le maximum pour répondre à votre attente dès que possible. Ces prestations peuvent être prises en charge par votre mutuelle selon la nature de votre couverture.

Une réservation ou des renseignements ?

N'hésitez pas à contacter l'hôtesse Oc Séjours par email ocsejours@clinique-mont-louis.fr ou au 01 43 56 54 36.

















8H15 8H30 12H00 12H30 18H00 18H30

Petit-déjeuner en chambre **Déjeuner** en chambre

Dîner en chambre



Un Comité de Liaison Alimentaire Nutrition (CLAN) travaille sur la prestation « restauration ». Les repas sont constitués d'une entrée, d'une viande ou poisson, d'un légume, d'un laitage, d'un dessert du menu du jour et de pain.

Une aide-soignante viendra chaque jour prendre la commande de vos repas. Notre équipe est à votre disposition pour effectuer les changements ou pour répondre à vos questions sur les repas.

Vous trouverez des fontaines d'eau réfrigérée dans toutes les unités d'hospitalisation. Des distributeurs de boissons chaudes ou rafraîchissantes sont à votre disposition dans le hall d'entrée.

VOTRE CONFORT



→ CHAMBRE

Lors de votre pré-admission, vous choisirez le type de prestation Oc Séjours souhaité. La secrétaire des

admissions prendra en compte vos besoins spécifiques et vos volontés concernant votre séjour.

Toutes les chambres sont équipées de lits électriques à télécommande et dossier relevable pour votre confort. Chaque lit dispose d'une sonnette d'appel.

Les chambres particulières disposent soit d'une douche soit d'un cabinet de toilette et wc. Les tarifs des prestations sont affichés dans les chambres.



→ TÉLÉVISION

Les chambres sont équipées de téléviseurs dont le paiement s'effectue lors de votre admission ou à l'accueil.

La télécommande vous sera remise lors de votre admission. Vous devez la restituer à votre sortie.



→ TÉLÉPHONE

Les chambres sont équipées de téléphone. Pour avoir accès à la ligne téléphonique, il suffit d'en faire la demande

lors de votre admission, moyennant un forfait. Votre ligne directe: faire le 0 pour appeler l'extérieur. Pour être joint, un numéro personnel vous est attribué pour toute la durée du séjour. Demandez à vos correspondants de ne pas vous appeler après 22h. Les communications sont à votre charge.



→ WIFI

Les identifiants pour l'ouverture de la ligne wifi sont à demander aux hôtesses d'accueil.

22 - VOTRE SÉJOUR

NOS SERVICES



→ VALEURS

Nous vous recommandons de ne conserver dans votre chambre ni argent, ni objet de valeur, la clinique déclinant

toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Conformément à la loi du 6 juillet 1992, nous vous conseillons de mettre en dépôt vos valeurs au coffre du bureau des admissions, au moment de votre hospitalisation. La clinique n'est responsable que des objets déposés au coffre. Au moment de votre sortie, n'oubliez pas de récupérer dans votre coffre les dépôts et valeurs que vous y avez éventuellement déposés.

→ PROTHÈSES DENTAIRES OU AUDITIVES, LUNETTES

Signalez aux infirmier(e)s que vous portez un appareil dentaire ou auditif. Une boîte spéciale vous sera remise pour l'y déposer afin d'éviter les incidents (perte ou casse). Pensez à apporter votre étui à lunettes.



→ LINGE

Veillez à apporter votre linge personnel et votre nécessaire de toilette : pyjamas, robe de chambre, pantoufles,

serviettes de table, serviettes, gants et produits de toilette. Tout le linge de literie dont vous aurez besoin pendant votre séjour est fourni par la clinique.



→ KINÉSITHÉRAPIE

Si cela s'avère nécessaire à votre rétablissement, une équipe de kinésithérapeutes, attachée à l'établissement,

interviendra sur prescription médicale pour vos séances de rééducation.



→ COURRIER

Le courrier est distribué chaque matin.



→ COIFFEUR

Pendant votre séjour, vous pourrez faire appel à un coiffeur de ville. Le paiement devra lui être fait directement.

Pour toute demande, veuillez vous adresser à l'accueil.



→ INTERPRÈTES

Une liste des membres du personnel parlant une langue étrangère est à votre disposition à l'accueil.



→ VISITES

DE 13H à 20H

2 PERSONNES MAXIMUM

EN SURVEILLANCE CONTINUE:

DE 13H à 15H ET DE 17H à 19H

1 PERSONNE MAXIMUM

Il est demandé aux visiteurs de bien vouloir quitter la chambre pendant les visites médicales et les soins. Les conditions des visites, en fonction de la crise sanitaire peuvent être modifiées.

→ ACCOMPAGNANTS

Le patient peut être accompagné par une personne de son entourage, dans une chambre prévue à cet effet et suivant la disponibilité et l'avis de l'infirmier(e) de service (disposition faisant l'objet d'une tarification particulière). Pour des raisons évidentes de sécurité, il est interdit de manipuler tout dispositif ou appareillage médical.



RÈGLES À OBSERVER DANS LA VIE INTERNE DE L'ÉTABLISSEMENT

Afin de respecter le repos des autres malades, le volume sonore des appareils de radio et télévision doit être réduit à partir de 20h.

→ PRINCIPALES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité sont affichées dans les couloirs. Le patient est prié d'en prendre connaissance dès son arrivée. L'accès aux ascenseurs est interdit aux enfants non accompagnés.

→ NOURRITURE ET BOISSONS



L'apport extérieur de nourriture et de boissons peut être contre-indiqué ; il est soumis à l'approbation du personnel soignant.

Pour des raisons d'hygiène, d'hygiène alimentaire et de sécurité, il est interdit de stocker de la nourriture ou des boissons sur le rebord des fenêtres, dans les tiroirs et dans les armoires.

→ SUBSTANCES PROHIBÉES

Certains aliments et boissons pouvant être contre-indiqués en fonction du régime suivi, leur apport extérieur est soumis à l'approbation du personnel soignant. L'apport de boissons alcoolisées et de stupéfiants est interdit.

→ TÉLÉPHONE MOBILE

En raison des risques d'interférence électro-magnétique avec les équipements médicaux, les téléphones mobiles cellulaires doivent être éteints dans l'enceinte de l'établissement.

→ FLEURS

Afin de respecter les normes d'hygiène, les fleurs et les plantes sont interdites dans les chambres.

→ HYGIÈNE

Les animaux ne sont pas admis dans la clinique.

→ DÉGRADATIONS

En cas de dégradation causée par vous-même ou un accompagnant, la Direction se réserve le droit de réclamer les frais de remise en état ou de remplacement.

→ SUBSTANCES PROHIBÉES



En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, et pour des raisons d'hygiène et de sécurité, **il est strictement interdit de fumer** dans l'enceinte de l'établissement. Ne pas respecter pas l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif expose à une amende forfaitaire ou à des poursuites judiciaires. Pour les mêmes motifs d'hygiène et de sécurité **il est strictement interdit de vapoter dans l'enceinte de l'établissement.**

RESPECTONS-NOUS

des violences en santé.

Les agressions, menaces, insultes et actes d'intimidation envers les professionnels de santé sont passibles de poursuites judiciaires (articles 433-3 et 222-8 du Code pénal). Elles sont également susceptibles de signalement auprès de l'Observatoire national

Vos frais d'hospitalisation

La clinique Mont-Louis est un établissement conventionné.

Vos frais d'hospitalisation seront réglés directement par les caisses dont vous dépendez. Lors de votre sortie, vous devez cependant vous acquitter :

- **du ticket modérateur** s'il y a lieu (environ 20 % du coût total),
- du forfait journalier hospitalier :
 - 20 euros par jour,
 - 24 euros par jour Forfait PAT (Participation de l'Assuré au Tarif),
 - 30 euros pour le forfait ambulatoire.
- des éventuels suppléments hôteliers: lit et repas d'accompagnant, communications téléphoniques, télévision,
- des dépassements d'honoraires des médecins.

Les frais doivent être réglés entièrement au moment de votre sortie. Si vous ne bénéficiez d'aucune couverture sociale, vous devrez régler l'intégralité des frais de séjour le jour de l'admission.



Vos droits



→ INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE ÉTAT DE SANTÉ

L'ensemble des informations concernant votre état de santé vous sera délivré au cours d'un entretien individuel par tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité. Cette information porte sur :

- les différentes investigations,
- les traitements ou actions de prévention qui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences,
- les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent,
- les autres solutions possibles et sur les conséquences prévisibles en cas de refus.

Elle porte aussi sur la possibilité de recevoir, lorsque son état de santé le permet, notamment lorsqu'elle relève de soins palliatifs, les soins sous forme ambulatoire ou à domicile. Vous prenez, avec le professionnel de santé, et compte tenu des informations et des préconisations qu'il vous fournit les décisions concernant votre santé. Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment.

→ DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

(Cf. articles L.1111-7 et R.1111-9 du Code de la santé publique.)

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez, et en obtenir communication. Il vous faut former une demande écrite auprès de la direction en justifiant de votre identité. Cette communication ne pourra intervenir avant qu'un délai de réflexion de quarante-huit heures ait été observé. Le délai de communication est de huit jours pour des informations datant de moins de cinq ans et de deux mois au-delà.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les règles d'accessibilité à votre dossier médical, n'hésitez pas à nous solliciter ou à solliciter les représentants des usagers.

→ PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES



Dans le cadre de votre prise en charge au sein de la clinique Mont-Louis nous vous informons que le recueil des données à caractère personnel vous concernant est essentiel à la gestion de votre séjour. Ces données font l'objet de collectes et de traitements par les professionnels de la clinique et du Groupe Oc Santé. Pour assurer la continuité de votre prise en charge, les professionnels de la clinique Mont-Louis peuvent être amenés à échanger informatiquement des données à caractère personnel

vous concernant grâce à une Messagerie de Santé Sécurisée. En tant que responsable de ces traitements, la clinique s'engage à les réaliser dans le strict respect des textes applicables en la matière (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données). Un dispositif de télésurveillance pourra également être mis en place avec l'accord du patient pour échanger des informations sur son état avec les professionnels de santé et adapter si nécessaire sa prise en charge.

Vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de limitation de transmission de vos données. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, connectez-vous sur le site www.clinique-mont-louis.fr, « rubrique RGPD - données personnelles ».

Vos données de santé sont référencées à l'aide de votre Identifiant National de Santé (INS) et traitées dans le Système d'Information Hospitalier géré par le groupe Oc Santé (obligation légale articles L.1111-8-1, R.1111-8-1 et suivants du Code de la santé publique). Ce traitement a pour finalité de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions. Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (Cf. article R. 1111-8-5 du Code de la santé publique).

→ VIA TRAJECTOIRE®

Sur les préconisations de l'Agence Régionale de Santé, l'établissement utilise le logiciel de santé **ViaTrajectoire**® qui est déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et offre une aide à l'orientation des personnes qui sont à la recherche d'une solution de suite de soins (soins de suite et réadaptation et hospitalisation à domicile). Les données nominatives concernant les patients pour lesquels une demande d'admission est créée dans **ViaTrajectoire**® font l'objet d'un enregistrement.

→ SI-VIC: SYSTÈME D'IDENTIFICATION UNIQUE DES VICTIMES

L'outil SI-VIC a pour finalité l'aide au pilotage du système de santé, ainsi que l'information des familles et proches de victimes dans le cadre de situations sanitaires exceptionnelles.

Pour plus d'information sur la note d'information du Ministère des Solidarités et de la Santé, connectezvous sur le site web de l'établissement, « rubrique RGPD – données personnelles », SIVIC.

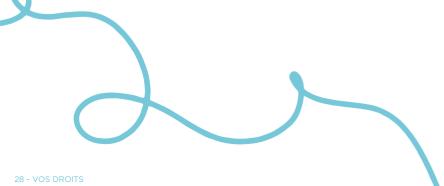
→ RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

/ous pouvez demander que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée à des tiers extérieurs en le signalant au secrétariat dès votre arrivée.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

(Cf. article L.1111-11 du Code de la santé publique.)

Si vous souhaitez que vos directives anticipées soient prises en compte, remettez-les à un professionnel de santé qui se chargera de les intégrer dans votre dossier. Nos équipes sont à votre disposition pour vous donner plus d'informations ou si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement dans leur rédaction.



3 - VOS DROITS 29 - VOS DROITS

PERSONNE DE CONFIANCE

(Cf. article L.1111-6 du Code de la santé publique.)

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le patient le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.

Lors de votre admission, il vous est demandé de désigner par écrit une personne de confiance dans les conditions prévues à l'alinéa précèdent. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, mais vous pouvez la modifier à tout moment. Il vous sera également demandé le nom d'une personne à prévenir en cas de besoin. Cette personne peut être ou non la même personne que la personne de confiance.

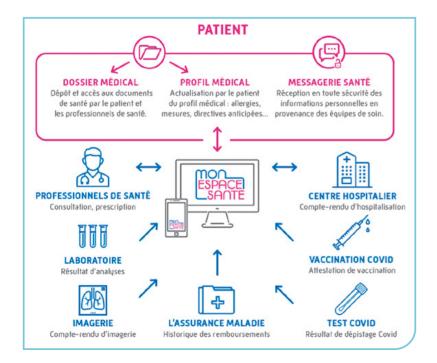
CULTE

Vous pouvez à tout moment demander la présence d'un représentant de votre confession religieuse auprès du personnel soignant.

MON ESPACE SANTÉ - DMP

→ MON ESPACE SANTÉ, UN SERVICE NUMÉRIQUE PERSONNEL ET SÉCURISÉ

L'espace numérique, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère en charge de la santé a vocation à devenir le carnet de santé numérique interactif de tous les assurés sociaux. Grâce à ce nouveau service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé.



Il comprend:

- un dossier médical (DMP), véritable carnet de santé numérique. Il stocke en toute sécurité les informations de santé (traitements, résultats d'examens, allergies...) et permet de les partager avec des professionnels de santé.
- une messagerie sécurisée,
- un agenda de santé pour suivre ses rendez-vous médicaux,
- un catalogue de services numériques de santé agréé par l'État français. Grâce à ce nouveau service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé.

→ DMP : LE DOSSIER MÉDICAL DE MON ESPACE SANTÉ

Le dossier médical de mon espace santé permet au patient avec son consentement de partager ses données de santé avec les professionnels qui le prennent en charge. Son alimentation et son usage doit être promu auprès des professionnels. Ils connaissent les différents types de documents à verser dans le DMP. Par ailleurs, l'établissement suit le taux d'alimentation du DMP et met en place l'accompagnement des professionnels nécessaire.

Sources infographie et textes : ameli.fr et has.fr



VOTRE EXPÉRIENCE PATIENT

Lorsque vous franchissez nos portes, votre expérience en tant que patient est essentielle. Nous nous engageons à vous offrir un environnement accueillant et bienveillant où votre confort et votre confiance sont nos priorités.

Vous pourrez être sollicité pour partager votre expérience, perception et vécu tout au long de votre séjour. Vous aurez également la possibilité de nous donner votre avis au travers de nos questionnaires de satisfaction, de la démarche d'évaluation dite du «patient traceur» ou encore par la transmission d'une plainte ou d'une réclamation.

→ ÉVALUATION DE VOTRE SATISFACTION

La qualité des conditions d'accueil et de séjour dans l'établissement étant une de nos priorités, nous mettons à votre disposition un « **Questionnaire d'appréciation du séjour »** afin de nous faire part de vos impressions, critiques et suggestions. Nous vous remercions de compléter ce questionnaire au moment de votre sortie et de le déposer à la réception lors de votre départ. Vos réponses sont transmises à la direction et font l'objet d'un traitement statistique en continu.

→ DISPOSITIF E-SATIS

Lors de votre admission, il vous sera demandé de nous communiquer votre adresse mail. Deux à trois semaines après votre sortie, vous recevrez un mail vous invitant à compléter le questionnaire e-satis en ligne afin d'exprimer votre niveau de satisfaction. Si vous ne disposez pas d'une adresse mail, vous pouvez communiquer l'adresse mail de l'un de vos proches. Afin de répondre au mieux à vos attentes, votre avis est important. Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes, lors de votre séjour et une fois de retour à votre domicile, afin de répondre à ces enquêtes de satisfaction qui nous permettent d'améliorer toujours plus la qualité de nos services.

31 - VOS DROITS



→ VOS PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

(Cf. articles R.1112-79 à R.1112-94 du Code de la santé publique.)

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement à l'accueil de l'établissement pour recueillir votre plainte, réclamation ou tout autre événement indésirable en lien avec votre prise en charge.

Si vous préférez, vous pouvez solliciter ou écrire à la Direction de l'établissement. L'établissement veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique. L'ensemble des plaintes et des réclamations est analysé trimestriellement par la commission des usagers (CDU). Si nécessaire, une rencontre peut être organisée avec un médiateur médecin ou non-médecin, membre de la CDU. Vous pouvez vous faire accompagner dans l'ensemble de ces démarches par les représentants des usagers de l'établissement. En cas de difficulté pour obtenir une réponse, vous pouvez adresser votre réclamation à l'Agence Régionale de Santé.

→ ASSOCIATIONS

L'établissement a passé des conventions avec des associations de soutien aux patients ou aux familles. La liste et les coordonnées de ces associations sont affichées dans le hall d'accueil.

→ LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Le représentant des usagers (RU) est un bénévole qui défend les droits et les intérêts de tous les usagers de la santé.

Il exprime leurs besoins individuels et collectifs pour contribuer à l'amélioration du système de santé.

Il siège auprès des professionnels de santé et est présent au sein de l'établissement pour contribuer à l'amélioration de la qualité et sécurité des soins.

4 missions principales:

- ÉCOUTER
- INFORMER
- ACCOMPAGNER
- VEILLER AU RESPECT de vos droits

→ ASSOCIATION POIDS PLUMES

Un patient-expert de **l'association Poids Plumes** intervient au sein de l'établissement auprès des patients pris en charge en chirurgie bariatrique. L'association, affiliée à la ligue nationale contre l'obésité, accompagne les personnes en situation d'obésité dans la construction de leur parcours de vie.

www.poidsplumesfrance.fr

→ LA COMPOSITION DE LA CDU EST LA SUIVANTE :

- M. Alain SZENKER Président de la CDU Association des Paralysés de France - 06 59 64 23 01 - alainsz@bbox.fr - Représentant des usagers
- M. Michel LECHEVALLIER Vice-Président de la CDU CLCV Île de France michel.RU.CLCV@mailo.fr Représentant des usagers
- **Mme Valérie LASCAUD** Directrice Représentante légale de l'établissement
- Dr Alexis SOUMMER Médecin anesthésiste-réanimateur Médecin médiateur médical
- **Dr Antonin NEGERS** Médecin gériatre Médecin médiateur médical
- Mme Mélodie VIDALO Directrice des Soins Infirmiers et Coordinatrice des risques associés aux soins - Médiateur non-médical
- Mme Sandrine DUTERIEZ Cheffe de bloc opératoire Médiateur non-médical
- Mme Mélanie POUDEVIGNE Attachée de direction Représentante du personnel
- **Mme Justine FERREIRA** Assistante de direction Représentante de direction

Contacts de la CDU:

- contact.direction@clinique-mont-louis.fr
- 01 43 56 54 25 (de 9h à 16h)

La Commission Des Usagers a pour mission de veiller à ce que vos droits, en tant que patients, soient respectés et à vous aider dans vos démarches. Elle peut être amenée, dans certains cas, à examiner votre plainte ou réclamation. De plus, elle recommande à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes les plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions : c'est pourquoi il est très important que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part.

→ LES MISSIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Les représentants des usagers (RU) ont pour mission première de défendre les droits et les intérêts des patients d'un établissement.

En se situant sur les terrains de la dignité et des droits du patient et de ses proches aidants, les RU peuvent questionner les pratiques du personnel soignant et administratif. Ils font également part des observations et remontées des usagers sur les points forts et les points faibles de l'établissement et le cas échéant proposer des pistes d'amélioration, notamment par le rapport annuel de la commission des usagers, et aussi par le projet des usagers.

Les représentants des usagers sont joignables par téléphone ou par mail. Les représentants des usagers sont nommés par le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La durée du mandat des médiateurs et des représentants des usagers est de 3 ans renouvelable.

33 - VOS DR0

Charte de la personne hospitalisée

Circulaire N°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.

→ PRINCIPES GÉNÉRAUX

- 1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- 6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

- La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Cette charte est également disponible sur demande en braille et en langue: étrangères à l'accueil de la clinique.

Charte de la personne en situation de handicap

Favoriser la participation active des proches et/ou des aidants Veiller au maintien de l'autonomie Améliorer l'accessibilité à la Clinique Anticiper et coordonner la sortie **Anticiper les besoins** Améliorer l'accès aux blocs 6 techniques Adapter le circuit de prise en charge des urgences Évaluer les aptitudes et réévaluer les besoins au cours de l'hospitalisation 9 Adapter la prise en charge de la douleur

















O Clinique Mont-Louis - Paris XI^e (75)

O Clinique Paris-Bercy - Charenton-le-Pont (94)

La clinique Paris-Bercy propose une offre de digestive et en O.R.L pédiatrique.



Clinique Paris-Bercy









f in X \odot

CLINIQUE MONT-LOUIS

Médecine - Chirurgie 8-10, rue de la Folie Regnault 75011 Paris

TEL 01 43 56 56 56 / FAX 01 43 79 01 86 contact.direction@clinique-mont-louis.fr